

Comité Local d'Information et de Concertation

SOBEGAL à DOMENE

Domène, le 05 mars 2012

aux membres du CLIC

Madame, Monsieur,

En ma qualité de président du comité local d'information et de concertation (CLIC) SOBEGAL, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 16 décembre 2011 à la Préfecture de l'Isère.

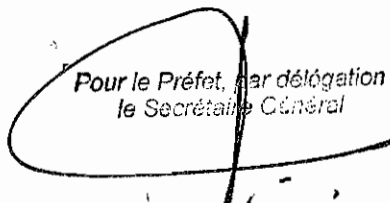
Je vous rappelle que ce compte-rendu ainsi que tous les documents relatifs au CLIC sont disponibles sur le site internet www.clicrhonealpes.com

Je vous saurai gré de bien vouloir faire part de vos observations éventuelles sur ce compte-rendu auprès du SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise), qui est chargé d'assurer le secrétariat du CLIC.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le président du CLIC SOBEGAL,

Le Préfet de l'Isère,

*Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général*

Frédéric PENISSAT

Secrétariat du CLIC

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)
44, avenue Marcelin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr
internet : <http://www.clic-rhonealpes.com>

Comité Local d'Information et de Concertation

SOBEGAL à DOMENE

Destinataires

- Monsieur le préfet de l'Isère,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Monsieur le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi,
- Monsieur Michel SAVIN, maire de Domène,
- Monsieur Gilles GUILLARD, adjoint au maire de Domène,
- Monsieur Gorges BESCHER, conseiller général,
- Monsieur Eric GRASSET, vice-président de la METRO
- Monsieur Patrick LEMAIRE, chef du dépôt SOBEGAL de Domène,
- Monsieur Jean Louis SOMEDECOSTE LESPOUNE, directeur général de SOBEGAL,
- Monsieur Georges CANDELIER, président du comité de défense de l'environnement de Domène,
- Monsieur Renaud LANOY, chef d'entreprise, garage Renault ZI Domène
- Monsieur Lucien SALANAVE délégué du personnel titulaire
- Monsieur Vincente GOMES BELMIRO, délégué du personnel titulaire

Secrétariat du CLIC

SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise)
44, avenue Marcellin Berthelot - 38030 Grenoble Cedex 02 Tél : 04 76 69 34 34 - Fax : 04 38 49 91 95
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr
internet : <http://www.cllic-rhonealpes.com>

Comité Local d'Information et de Concertation

Sobegal - Domène

Réunion du 16 décembre 2011

à 16h00 à la Préfecture de l'Isère

Liste des participants

Collège "administrations"

Préfecture du département de l'Isère

M. Frédéric PERISSAT – Secrétaire Général

Mme Marie-Hélène SENNAC – Mission de
Coordination Interministérielle

Mme Natacha MENU

Service Interministériel de Défense et de Protection
Civiles (SIDPC)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Excusé

Direction Régionale de l'Environnement, de

M. Jean-Pierre FORAY

l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes

Chef de l'Unité Territoriale de l'Isère

Direction Départementale des Territoires (DDT)

M. Christian MAS

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
(DIRECCTE)

M. Jacques VANDENESCH – Directeur Adjoint

Collège "collectivités territoriales"

Commune de Domène

M. Patrick GERBY – Attaché à l'urbanisme

Communauté d'Agglomération

Excusée

Grenoble – Alpes Métropole

Conseil Général de l'Isère

M Georges BESCHER – Conseiller Général

Collège "exploitants"

Société Sobegal

Excusée

Collège "riverains"

Comité de Défense de l'Environnement de Domène

M. Georges CANDELIER – Président

Collège "salariés"

Salariés de la société Sobegal

-

Assistaient également à la réunion :

Société AMARisk

M. Michel PERRIER

chargée d'assister le secrétariat de la réunion

Compte rendu de la réunion

1. Accueil par M. le Secrétaire Général de la Préfecture

L'ordre du jour est proposé :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2010
- Bilan des actions en matière de prévention des risques de SOBEGAL
- Point sur l'avancement du PPRT
- Questions diverses

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2010

Le compte-rendu est adopté en l'état.

3. Bilan des actions en matière de prévention des risques de la société SOBEGAL

En l'absence des représentants de la société Sobegal, ne pouvant rejoindre Grenoble en raison des intempéries, M. Foray présente le diaporama préparé par Sobegal.

M. Foray rappelle que le dépôt, constitué d'un stockage « sarcophage » de 450 m³, d'un poste de dépotage de gros porteurs et d'un poste de chargement de camions petits porteurs met en œuvre les meilleures techniques disponibles à ce jour.

Les clients desservis à partir du dépôt sont quelques gros industriels et une majorité de particuliers ou infrastructures hôtelières.

Principales actions réalisées pour la prévention des risques

Sécurisation des postes de transfert camions : dispositifs « homme mort », sondes de niveau sur les citernes, fermeture automatique de la vanne de fond des citernes routières,

Etude sur l'optimisation de la détection gaz et flamme,

Mise en conformité par rapport au nouvel arrêté ministériel foudre,

Mise en place d'un train d'appel automatisé pour la diffusion de l'alerte en cas de déclenchement du POI,

Réorganisation du bâtiment administratif et création d'une nouvelle salle POI.

Bilan du SGS

Le plan de formation est mis à jour annuellement ; il porte sur la sécurité de l'exploitation (démarche ATEX, habilitation électrique, équipements sous pression, pompiste, transport de matières dangereuses) et sur l'intervention en cas d'incident (secourisme, POI, école du feu). Sa réalisation a été complète en 2011.

Un audit interne et deux inspections de la DREAL ont été réalisés en 2011. Aucune non-conformité ou anomalie n'a été relevée.

Compte-rendu des incidents, accidents et exercices

Aucun accident avec ou sans arrêt n'est à signaler depuis la dernière réunion du CLIC.

12 exercices « sécurité » mensuels internes ont été réalisés.

Un exercice POI a été réalisé en mars 2011 en présence du SDIS. Les entreprises du voisinage immédiat ont été invitées à y participer dans le cadre du POI commun.

Programme de réduction des risques 2012.

Le programme de réduction des risques porte sur :

- la réalisation de la mesure de maîtrise des risques (MMR) complémentaire proposée dans le cadre du PPRT : réduction du diamètre des canalisations de transfert de gaz inflammable liquéfié,
- l'amélioration continue du matériel incendie,
- la construction d'un abri chauffeurs aux postes de transfert.

M. Candelier s'enquiert du délai de réalisation des MMR complémentaires. **M. Foray** indique que les travaux seront prescrits par arrêté préfectoral complémentaire, au moment de l'approbation du PPRT, avec un délai de réalisation de 1 an. Mr Foray précise qu'il s'agit bien de mesures complémentaires, à la charge de l'exploitant. Il rappelle la différence entre MMR complémentaires et MMR supplémentaires.

Il précise, à l'attention de **M. Bescher**, que les aléas sur lesquels s'appuie le PPRT tiennent compte des MMR en place ou à mettre en place dans un délai maximal de 5 ans.

M. Candelier fait remarquer que le délai d'approbation du PPRT a déjà été reporté 4 fois.

M. Foray rappelle les difficultés rencontrées pour ce PPRT qui initialement paraissait pourtant simple, en particulier du fait de la charge financière causée aux entreprises concernées par le renforcement du bâti et du souci de sauvegarde de l'emploi sur la zone.

M. Gerby insiste sur l'importance de la mise en place aussi rapide que possible des MMR complémentaires afin que la situation réelle des risques soit en adéquation avec le déblocage anticipé de l'urbanisme dans les zones libérées par la réduction des distances d'aléas.

4. Avancement du PPRT

Un arrêté de prolongation du délai d'approbation du PPRT d'une année a été pris en octobre 2011.

M. Foray présente la nouvelle carte des aléas, prenant en compte les MMR complémentaires évoquées précédemment.

Les zones M à TF ont une emprise réduite. Le PPRT comprend sur sa plus grande surface une zone d'aléa Faible, correspondant à des effets indirects en cas d'explosion. On distingue deux zones :

- la zone où la surpression est comprise entre 35 et 50 mbar, pour laquelle il est nécessaire d'envisager des travaux de renforcement du bâti,
- la zone où la surpression est comprise entre 20 et 35 mbar, pour laquelle les travaux d'adaptation du bâti ne concernent que les vitrages.

Du fait de la mise en place des MMR complémentaires, le coût des mesures foncières passerait de 21 à 6 M€ ; des investigations complémentaires sont en cours pour affiner l'estimation des coûts d'amélioration des bâtiments qui restent concernés (bâti et activité).

La piste de la délocalisation du site, sur la base des nouvelles données concernant les aléas, continue à être explorée, sans interférer avec l'élaboration du PPRT.

M. Gerby précise que plusieurs entreprises ont fait procéder à des expertises indépendantes ; une rencontre est prévue avec les services des Domaines pour consolider l'évaluation de la valeur vénale.

M. Candelier rappelle qu'il n'est pas satisfait par la réponse apportée à sa suggestion de suppression du dépôt ; il estime que l'étude comparative n'a pas été menée à son terme. Il fait ce jour une nouvelle proposition qui consisterait à déplacer les postes de chargement et déchargement, qui semblent être les installations les plus dangereuses, à distance des autres entreprises.

M. Foray rappelle la réponse faite sur l'approvisionnement direct des clients à partir des dépôts de Rognac ou Feyzin. Pour la seconde proposition, il explique que les scénarios qui dimensionnent l'étendue du PPRT se rapportent aux postes de chargement / déchargement et aux canalisations. Le doublement de la longueur des canalisations va en premier lieu se traduire par une augmentation de la probabilité des phénomènes dangereux qui leur sont attachés, ce qui pourrait faire perdre le bénéfice de la réduction du diamètre des tuyauteries ; s'y ajouteront certainement des contraintes supplémentaires qui pourraient être rédhibitoires : augmentation de la perte de charge, mise en place de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie, ...

M. Candelier demande s'il y aurait un intérêt à enterrer les canalisations. **M. Foray** répond que cette mesure ne permettrait pas d'éliminer les risques d'agression extérieure à l'occasion d'excavations ; par ailleurs, les technologies disponibles pour protéger les canalisations contre les corrosions ne sont pas totalement transposables à des tuyauteries de petit diamètre en comparaison à des pipelines.

M. Périssat indique que la question sera posée à l'exploitant qui devra fournir une réponse écrite circonstanciée.

M. Foray clôture son exposé en présentant les éléments de la concertation : réunions publiques, réunions POA, réunions avec les propriétaires et locataires industriels.

5. Questions diverses

Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC.

Les membres du CLIC sont nommés pour trois ans. La mise à jour est nécessaire.

Modalités de diffusion des documents

M. Foray propose que les documents (convocations, comptes-rendus, ...) soient communiqués aux membres du CLIC par internet, sauf demande particulière.

Cette mesure n'appelle aucune objection de la part des membres présents.

Etude sur le fonctionnement des CLIC en Rhône-Alpes

Cette étude, réalisée par le laboratoire de sociologie de l'Ecole Nationale de Travaux Publics de l'Etat de Vaulx en Velin, fait apparaître les observations principales suivantes :

- un déséquilibre du temps de parole au profit de l'Administration, les salariés ne s'exprimant que très peu,
- les participants sont en général concernés, motivés et critiques, ce qui est conforme à l'objectif de concertation,
- le dispositif est rigide et son fonctionnement irrégulier,
- un manque de disponibilité de certains membres.

Elle préconise, entre autres, la nécessité de formation des participants sur les sujets techniques abordés en séance.

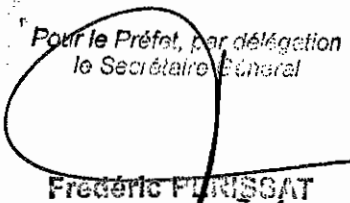
L'ensemble des suggestions de ce rapport sera pris en compte lors de la mise en place des Commissions de Surveillance de Site (CSS) qui remplaceront dès l'an prochain les CLIC et CLIS.

Présentation de la réflexion engagée dans le cadre des S3PI en vue de l'accompagnement à la mise en œuvre des PPRT

Les travaux se concentrent actuellement sur l'élaboration de fiches d'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures techniques issues des PPRT et l'obtention des aides financières qui pourront leur être associées ainsi que sur le cas particulier des entreprises situées à proximité des sites Seveso.

6. Clôture de la réunion

Monsieur le Secrétaire Général remercie les participants et lève la séance, après avoir assuré les membres du CLIC que les questions posées au cours de la séance seront transmises à l'exploitant à qui il sera demandé d'y répondre avant la prochaine réunion du CLIC.

Pour le Préfet, par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric FOURNISSAT